

Services spécialisés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1963)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

politiques. Accompagné du Dr Francisco J. Martone, président de la Croix-Rouge argentine, M. Jequier a visité trois prisons de Buenos Aires et s'est rendu au pénitencier militaire de Magdalena, à 120 kilomètres au sud de cette capitale. Il s'est entretenu sans témoin avec les détenus de son choix et, selon l'usage, a remis son rapport aux autorités détentrices.

6. SERVICES SPÉCIALISÉS

Agence centrale de recherches (Genève)

Cet important service du CICR est demeuré très actif en 1963. L'Agence centrale en effet a reçu 47.500 communications et en a expédié 50.300, ce qui, comparé aux chiffres de l'année précédente (44.000 à l'arrivée, 35.000 au départ) représente une notable augmentation.

Une quarantaine de personnes demeurent attachées à ce service dont les tâches sont très diverses.

Un nombre considérable des cas traités se rapportent encore aux victimes de la deuxième guerre mondiale. Retrouver la trace de militaires et de civils disparus, établir, le cas échéant, la preuve de leur décès, déterminer le lieu de leur sépulture, ne sont pas des tâches aisées. Il faut entreprendre et poursuivre assidûment d'innombrables démarches, le plus souvent sur des indices fragiles et des données incertaines, en tenant compte du flux et du reflux des forces armées, de l'exode volontaire ou forcé des populations, des transferts de prisonniers d'un camp — parfois d'un pays — à un autre. Il est évident que le recul du temps accroît la complexité de ces recherches, qui pourtant aboutissent souvent à rétablir le contact entre des personnes séparées de longue date.

Depuis une quinzaine d'années, l'Agence délivre aux anciens prisonniers de guerre, internés civils et déportés, ou à leurs ayants droit, des *attestations de captivité, d'hospitalisation* ou de *décès*. Ces documents, qui permettent aux détenteurs de régulariser leur statut personnel, d'obtenir une indemnité, une rente ou quelque autre avantage, sont fréquemment établis à la requête de Sociétés nationales de Croix-Rouge, d'associations privées et de bureaux officiels, dont les archives ont été pour diverses raisons, détruites

ou dispersées. Pour la seule année 1963, il en a été remis plus de quatre mille, sans compter quelques centaines concernant des militaires capturés ou décédés pendant la première guerre mondiale.

Mais l'Agence s'est vu confier de nouvelles tâches, imposées par les événements.

Pour la troisième fois, l'Agence s'est provisoirement dédoublée en créant un service régional de recherches. Après avoir institué un tel service au Caire en 1956, puis à Léopoldville en 1960, c'est à Alger que, de mars à septembre 1963, elle établit un bureau provisoire. La mission spéciale de ce service fut d'élucider le sort des personnes disparues après le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu. Trois collaborateurs de l'Agence recueillirent et consignèrent les informations obtenues par les délégués itinérants du CICR, puis les envoyèrent à l'Agence centrale. De Genève, les rapports d'enquête étaient transmis aux autorités françaises ¹.

En relation avec les événements d'Algérie, il convient de signaler les nombreux messages échangés par l'entremise de l'Agence, entre d'anciens harkis et leurs parents, les uns et les autres ayant été, au gré des circonstances, repliés en France ou demeurés dans le « bled ».

Le conflit frontalier algéro-marocain, la guerre du Yémen, les hostilités en Irak, à la frontière sino-indienne et dans le Sud-Est asiatique, notamment, ont fait affluer à l'Agence centrale, listes de prisonniers, avis individuels de capture, messages familiaux et demandes de recherches.

Il convient de mentionner, en outre, la constitution de plusieurs centaines de nouveaux dossiers, concernant l'indemnisation de victimes d'expériences pseudo-médicales dans les camps de concentration nazis ².

Résumé en quelques chiffres, le volume du courrier de l'Agence traduit imparfaitement l'ampleur des interventions habituelles et des actions spéciales qui a caractérisé l'année du Centenaire.

Plus de la moitié des 33.000 demandes de renseignements reçues à Genève ont nécessité l'ouverture d'enquêtes individuelles. A celles-ci furent données 12.000 réponses, dont 40% permirent

¹ Voir ci-dessus, pp. 7-10.

² Cf., pp. 29/31.

de conclure positivement les recherches. En outre, l'Agence a reçu et transmis 4.400 messages familiaux.

La plupart des services ont continué d'enregistrer des renseignements soit individuels (carte de capture, actes de décès, etc.), soit par listes. On en a dénombré près de 23.000 au cours de l'année ¹.

Service international de recherches (Arolsen)

Le Service international de recherches (SIR), à Arolsen (près de Kassel, République fédérale d'Allemagne) demeure la plus importante source de documentation sur le sort des personnes déplacées, déportées ou disparues pendant la seconde guerre mondiale, soit en Allemagne soit dans les pays occupés par l'armée allemande. Le CICR en assume la gestion en vertu d'accords signés à Bonn le 6 juin 1955 et renouvelés le 12 mai 1960.

Ce Service international est resté actif en 1963. Bien que le nombre des requêtes (celles concernant notamment les indemnités) ait sensiblement diminué, le SIR a encore reçu plus de 100.000 demandes de tout genre.

Au fichier central, 1.500.000 fiches ont été classées alphabétiquement ou numériquement (dont une partie pour d'autres sections).

Le contrôle des cas de décès des ressortissants de l'URSS s'est effectué en relation avec la liste des tombes. Environ 28.000 cas ont été examinés et ont pu être complétés ou rectifiés d'après les renseignements recueillis. La préparation d'une nouvelle édition du « Catalogue des camps et prisons » a été entreprise, grâce à l'appui de nombreuses institutions privées. Vingt collaborateurs, travaillant soit dans la section créée à cet effet, soit dans les sections d'archives du temps de guerre et de l'après-guerre, ont assumé cette tâche. L'activité principale dans ce domaine fut l'examen des archives du SIR, dont on ne disposait pas encore au moment où le premier catalogue fut établi. Les résultats obtenus à la suite de ces nombreuses recherches dépassent toute attente. Ils ont permis d'établir les dates précises d'ouverture ou de fermeture de certains camps et de leurs « commandos », et même de découvrir des commandos de travail, inconnus jusqu'à

¹ Regroupement de familles, cf., p. 33.

présent. Dans les archives du temps de guerre, on a trouvé de nouvelles informations sur des prisons, ainsi que des renseignements sur les transferts de détenus à destination de certains camps. Les documents d'ordre général ont fourni des renseignements sur des mesures administratives. De plus, on a étudié différentes publications sur les camps de concentration ainsi que sur les procès se rapportant aux criminels de guerre. Plusieurs milliers de dossiers ont été ouverts, contenant toutes les informations relatives à chaque lieu qui figure dans le catalogue. Ces dossiers contiennent souvent des renseignements sur plusieurs camps de différentes catégories et sur des prisons.

Durant l'année, le SIR a reçu un volumineux ensemble de documents originaux. Il s'agit, notamment, d'une documentation sur les traitements médicaux des détenus du camp de concentration de Dachau. Le SIR ne possède sur aucun autre camp une documentation aussi riche. Ce sont des dossiers médicaux individuels, concernant plus de 6.000 détenus. Certains documents avec des listes ou des registres tenus à jour jusqu'à fin mai 1945 contiennent plus de 195.000 noms.

Service du personnel sanitaire

Dans le cadre de la célébration du Centenaire de la Croix-Rouge, le Service du personnel sanitaire du CICR a participé à la préparation de divers séminaires, centres d'études et exercices sanitaires, destinés aux responsables des services correspondants des Sociétés nationales.

Le Service du personnel sanitaire fut chargé d'organiser, conjointement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse, le « *Centre international d'étude pour les responsables des services infirmiers de la Croix-Rouge* ». Ce centre d'étude eut lieu à Lausanne du 19 au 23 août 1963. Le programme de travail comportait :

- l'histoire et les principes de la Croix-Rouge ;
- les droits et devoirs des infirmières, conformément aux Conventions de Genève ;

- la diffusion des Conventions de Genève dans les écoles et associations d'infirmières ;
- les infirmières dans le cadre de la Défense nationale, leurs tâches en cas de conflit, de troubles intérieurs, ou de catastrophes naturelles ;
- les soins au foyer (rapport de la 4^e réunion internationale des Monitrices de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) ;
- tâches et problèmes du personnel infirmier de la Croix-Rouge ;
- l'éducation sanitaire.

Quatre-vingts infirmières, venant de 30 pays et représentant 5 continents ont participé très activement à ce Centre d'étude. Elles ont formulé à l'unanimité le vœu que de tels séminaires soient organisés régulièrement sur le plan régional.

Plusieurs infirmières faisaient partie de la délégation de leur Société nationale au Congrès du Centenaire de la Croix-Rouge internationale et d'autres participèrent à la Journée commémorative.

Les élèves de nombreuses écoles d'infirmières ont visité le siège du CICR et parcouru l'Exposition internationale de la Croix-Rouge, ce qui permit au Service du personnel sanitaire de multiplier ses contacts et d'attirer davantage l'attention, aussi bien des infirmières responsables que des élèves-infirmières, sur le rôle et les tâches qui leur seraient dévolus, en vertu des Conventions de Genève, en cas de conflit armé.

Service des invalides de guerre

En 1963, aucune action collective en faveur d'invalides de guerre n'a eu lieu.

En ce qui concerne les demandes individuelles, qui visent principalement l'octroi de voiturettes, prothèses légères, appareils orthopédiques, acoustiques, le financement de cures et la communication de renseignements médicaux, le Service s'est borné à fournir les indications requises — dans la mesure du possible — et à diriger les demandes sur des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou des organisations spécialisées.

On ne note aucune diminution de ces demandes individuelles.

RÉCAPITULATION
DES SECOURS DISTRIBUÉS OU TRANSMIS PAR LE CICR EN 1963

<i>Pays</i>	<i>Catégories de personnes secourues</i>	<i>Valeur en francs suisses</i>
<i>Algérie</i>	Populations nécessiteuses	136.120,—
<i>Autriche</i>	Tuberculeux de Grimmenstein	4.000,—
<i>Congo</i> (<i>Léopoldville</i>)	Population civile	5.000,—
	Détenus	1.100,—
	Réfugiés.	10.000,—
<i>France</i>	Harkis	54.686,—
<i>Grèce</i>	Détenus	298.330,—
	Population civile	4.600,—
<i>Hongrie</i>	Population civile	9.660,—
<i>Indes</i>	Internés chinois	5.000,—
	Victimes du conflit	22.300,—
<i>Irak</i>	Victimes des événements	36.650,—
<i>Israël</i>	Détenus	1.040,—
<i>Laos</i>	Victimes des événements	5.380,—
<i>Maroc</i>	Sinistrés.	28.700,—
<i>Népal</i>	Réfugiés tibétains	263.287,—
<i>Pologne</i>	Malades, envois de médicaments	18.560,—
<i>Yémen républicain</i>	Victimes du conflit	147.000,—
<i>Yémen royaliste</i> *	Prisonniers de guerre égyptiens	2.900,—
	Victimes du conflit	31.400,—
<i>Yougoslavie</i>	Sinistrés de Skolpje	5.340,—
<i>Divers</i>	Détenus	615,—
	Population civile	1.325,—
	TOTAL Fr.s.	1.092.993,—

* Les frais de l'installation de l'hôpital de campagne à Uqd se montaient au 31 décembre 1963 à environ Fr.s. 1.100.000,—. Ce total comprend : achats de matériel, appareillage, équipement, véhicules, transport, achats de médicaments et matériel de pansement, ainsi que la gestion de l'hôpital en novembre et décembre 1963.